

**ARC-CECCA SA**

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES - CONSEIL

---

Annick PUSSET  
Pascale L'HOSTIS  
Emmanuel PRUDON  
Arnaud COLLIN

Associés  
*Experts Comptables Diplômés*  
*Commissaires aux Comptes Inscrits*

## **ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL ET LA REINSERTION**

*Association loi 1901*

*Siège social : 15 Rue Thomas Dumorey - 71100 CHALON SUR SAONE*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2014**

Société anonyme au capital de 1 277 193,04€ - 400 172 532 r.c.s. Chalon-sur-Saône - Siret 400 172 532 00022 - A.P.E. 6920 Z - N° TVA FR 18 400 172 532  
Inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Bourgogne Franche-Comté et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon  
Siège social : 21, rue Georges Derrien - B.P. 70279 - 71107 Chalon-sur-Saône cedex

Bureau de Chalon-sur-Saône - 21, rue Georges Derrien - B.P. 70279 - 71107 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex  
Tél. 03 85 46 96 00 - Fax 03 85 46 96 10 - e-mail : chalon@arc-cecca.com

BUREAUX à CHAGNY, CHALON-SUR-SAÔNE et MEURSAULT



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**"ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL ET LA REINSERTION"**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation :

- de la provision pour engagement de retraite,
- des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral présenté par votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CHALON SUR SAONE,  
Le 30 avril 2015

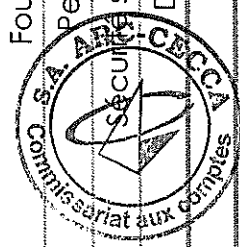
Le Commissaire aux Comptes  
SA ARC-CECCA

**Emmanuel PRUDON**

BILAN GLOBAL : APAR / LA CROISEE DES CHEMINS		2014			2013
ACTIF	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	22 178,04	20 864,94	1 313,10	6 116,01	
Immobilisations corporelles					
Terrains et agencements	44 139,43	15 824,52	28 314,91	32 378,86	
Constructions	147 045,26	82 619,65	64 425,61	74 806,66	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 109,01	20 880,07	4 228,94	5 563,98	
Autres immobilisations corporelles	253 161,57	176 392,80	76 768,77	107 846,72	
Avances et acomptes	-	-	-	-	
Immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements versés	15 138,96	-	15 138,96	14 698,20	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>506 772,27</b>	<b>316 581,98</b>	<b>190 190,29</b>	<b>241 410,43</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Comptes de tiers	160,00	-	160,00	-	
Personnel et comptes rattachés	2 722,65	-	2 722,65	-	
Article 35 CHRS	20 437,92	-	20 437,92	20 437,92	
Etat et autres collectivités publiques	75 415,89	-	75 415,89	77 382,06	
Débiteurs et créditeurs divers	22 274,44	22 274,44	-	-	
Comptes financiers	-	-	-	-	
Valeurs mobilières de placement / Actions	20 000,00	-	20 000,00	-	
Disponibilités	1 509 539,56	-	1 509 539,56	1 209 525,41	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 650 550,46</b>	<b>22 274,44</b>	<b>1 628 276,02</b>	<b>1 307 345,39</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges constatées d'avance	-	-	-	1 223,45	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 157 322,73</b>	<b>338 856,42</b>	<b>1 818 466,31</b>	<b>1 549 979,27</b>	



BILAN GLOBAL : APAR / LA CROISEE DES CHEMINS	2014	2013
PASSIF	Montants nets	Montants nets
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs	203 068,14	33 490,53
Réserves	102 269,99	104 274,64
Déficit exercices antérieurs congés à payer	-30 734,90	-33 494,49
Report à nouveau : résultat en attente d'affectation	-113 587,88	8 180,67
Résultat net de l'exercice de l'établissement : excédent	221 641,61	-2 855,64
Résultat net de l'exercice de l'association : déficit	-594,40	803,02
Subventions d'investissement	90 304,33	90 304,33
Provision pour renouvellement de immobilisations	39 529,99	47 798,47
Différence sur réalisation d'éléments d'actif	79 973,19	83 629,08
Provisions règlementées	54 859,74	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>646 729,81</b>	<b>332 130,61</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	103 240,00	181 240,00
Provisions pour engagement retraite	118 314,74	123 771,74
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>221 554,74</b>	<b>305 011,74</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés	595 139,71	608 486,81
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Dettes auprès des établissements de crédit	32 889,36	38 222,64
Cautionnements reçus	16 958,00	9 733,31
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>49 847,36</b>	<b>47 955,95</b>
<b>COMPTES DE TIERS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 479,44	37 486,96
Personnel et comptes rattachés	91 287,72	82 009,76
Secours sociale et autres organismes sociaux	134 123,67	134 476,27
Débiteurs et créditeurs divers	4 303,86	2 421,17
<b>TOTAL COMPTES DE TIERS</b>	<b>305 194,69</b>	<b>256 394,16</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 818 466,31</b>	<b>1 549 979,27</b>



ANNEXE

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 1 818 466 € et dégageant un résultat de 221 047 €

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément :

- aux dispositions du règlement n°99-03 du CRC
- à l'avis n°2009-05 du 4 mai 2007 du CNC tendant à l'harmonisation du plan comptable des associations du secteur sanitaire et social.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue à compter de la date de mise en service.

- amortissement des immobilisations corporelles  
3 ans
- amortissement des bâtiments  
17 ans
- amortissement du matériel  
3, 5, 7 et 10 ans
- amortissement agencements  
5 ans
- amortissement du matériel de transport  
5 et 7 ans
- amortissement du matériel de bureau et informatique  
3, 4, 5 et 10 ans
- amortissement du mobilier  
3, 5 et 10 ans



### 3 . Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision est constituée pour lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nominale.

### 4 . Provisions pour départ en retraite

Les provisions pour "engagement retraite" ont été calculées à partir de la convention collective "accords collectifs de travail applicables dans les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale et dans les Services d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion pour adultes" en prenant en compte des hypothèses suivantes :

- âge départ retraite : 65 ans-67 ans
- taux charges patronales : 50%
- taux actualisation : 3,00%
- provisions "engagement retraite" au 31/12/2014 : 118 315 €

### 5 . Droit Individuel à la Formation

Le montant des Droits Individuels à la Formation cumulé au 31/12/2014 s'élève à 2.830 heures.

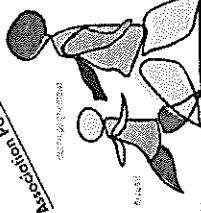
### 6 . Provisions pour risques

Une provision pour litige prud'homal d'un montant de 103.240 € a été constituée au 31 décembre 2006. Elle a été calculée en fonction des prétentions de la partie adverse.

### Autres informations significatives

- Engagement du CCAS : le CCAS de CHALON SUR SAONE a adopté le principe de garantir, à hauteur de 50%, l'emprunt engagé par l'A.P.A.R. afin d'acquies les bâtiments administratifs.





ANNEE 2014

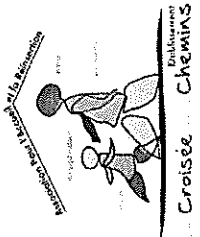
TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	DEFICIT	EXCEDENT
dont part du résultat sur gestion propre	594,40 €	0,00 €
dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs (à détailler par activité et par établissement le cas échéant)	0,00 €	221 641,61 €



ANNEXE : TABLEAU IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 01/01/2013	Acquisitions 2014	Cessions 2014	Valeur brute au 31/12/2014
<b>Incorporelles</b>				
Logiciels	22 178,04	0,00	0,00	22 178,04
TOTAL 1	22 178,04 €	0,00 €	0,00 €	22 178,04 €
<b>Corporelles</b>				
Matériel	24 010,01	1 099,00	0,00	25 109,01
Agencements, aménagements	12 231,49	0,00	0,00	12 231,49
Terrain et aménagements	44 139,43	0,00	0,00	44 139,43
Bâtiment	147 045,26	0,00	0,00	147 045,26
Matériel de transport	151 487,97	0,00	0,00	151 487,97
Matériel de bureau et informatique	62 182,46	7 724,04	1 314,02	68 592,48
Mobilier	20 849,63	0,00	0,00	20 849,63
TOTAL 2	461 946,25 €	8 823,04 €	1 314,02 €	469 455,27 €
Dépôts et cautionnements	14 698,20	2 511,00	2 070,24	15 138,96
TOTAL 3	14 698,20 €	2 511,00 €	2 070,24 €	15 138,96 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>498 822,49 €</b>	<b>11 334,04 €</b>	<b>3 384,26 €</b>	<b>506 772,27 €</b>



ANNEE 2014

ANNEXE : TABLEAU AMORTISSEMENTS

	Amortissements cumulés au 01/01/2014	Acquisitions 2014	Diminutions 2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS</b>				
Incorporelles				
Logiciels	16 062,03	4 802,91	0,00	20 864,94
TOTAL 1	16 062,03 €	4 802,91 €	0,00 €	20 864,94 €
Matériel	18 446,03	2 434,04	0,00	20 880,07
Agencements, aménagements	5 428,77	1 747,35	0,00	7 176,12
Terrain et aménagements	11 760,57	4 063,95	0,00	15 824,52
Bâtiment	72 238,60	10 381,05	0,00	82 619,65
Corporelles				
Matériel de transport	81 618,81	22 230,76	0,00	103 849,57
Matériel de bureau et informatique	38 883,37	12 675,42	1 314,02	50 244,77
Mobilier	12 973,88	2 148,46	0,00	15 122,34
TOTAL 2	241 350,03 €	55 681,03 €	1 314,02 €	295 717,04 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>257 412,06 €</b>	<b>60 483,94 €</b>	<b>1 314,02 €</b>	<b>316 581,98 €</b>



ANNEXE : ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	Degre de liquidité de l'actif	
		A 1 an	1 an et plus
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	15 138,96	0,00	15 138,96
Article 35 CHRS	20 437,92	0,00	20 437,92
Etat et autres collectivités	75 415,89	75 415,89	0,00
Autres créances	25 157,09	25 157,09	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>136 149,86 €</b>	<b>100 572,98 €</b>	<b>35 576,88 €</b>

DETTES	Montant brut	Degre d'exigibilité		
		A 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes établissements de crédit	32 889,36	5 333,28	21 333,12	6 222,96
Emprunts et dettes financières divers	16 958,00	16 958,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	75 479,44	75 479,44	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	225 411,39	225 411,39	0,00	0,00
Dettes sur immos et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts des hébergés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	4 303,86	4 303,86	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>355 042,05 €</b>	<b>327 485,97 €</b>	<b>21 333,12 €</b>	<b>6 222,96 €</b>

ANNEXE : TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

SITUATIONS	Fonds engagés au 01/01/2014	Utilisation en cours de l'exercice 2014	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 31/12/2014
<b>SUBVENTIONS</b>				
CHRS	124 172,14	59 077,00		65 095,14
Travaux CHRS	6 052,48	15 079,25	9 026,77	0,00
Charges de personnel	35 454,09		42 000,00	77 454,09
RTT	15 173,11			15 173,11
Formation du personnel	10 141,02	4 242,49	4 810,00	10 708,53
Fournitures hôtelières	481,49			481,49
Fond d'aide aux jeunes	3 714,56			3 714,56
SAO / ALA	46 391,48	0,00	0,00	46 391,48
Travaux SAO / ALA	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
AVDL	14 073,00	0,00	0,00	14 073,00
Extrême urgence	60 443,01		20 000,00	80 443,01
Sortie CADA	206 500,00	80 788,65	79 256,00	204 967,35
Urgence demandeurs d'asile	0,00	0,00	11 800,00	11 800,00
CADA	46 914,25	0,00	0,00	46 914,25
Travaux CADA	23 976,18	15 079,25	9 026,77	17 923,70
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>608 486,81 €</b>	<b>189 266,64 €</b>	<b>175 919,54 €</b>	<b>595 139,71 €</b>

ANNEXE : TABLEAU DE SUIVI DES PROVISIONS REGLEMENTEES

SITUATIONS	01/01/2014	Augmentations 2014	Utilisation en cours d'exercice 2014	31/12/2014
Provisions renouvellement des immobilisations	47 798,47	0,00	8 268,48	39 529,99
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 798,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 268,48 €</b>	<b>39 529,99 €</b>



## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à CHALON SUR SAONE,  
Le 30 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes  
SA ARC-CECCA

**Emmanuel BRUDON**